



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-43401>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **26-43401**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-40737

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Angers (49)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21490007800012

Ville : Angers

Code postal : 49100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 49

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réfection du parquet de la salle Mermoz à Angers

Code CPV principal - Descripteur principal : 45432113

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Ordinaire, à prix global et forfaitaire. Le délai d'exécution du marché de 7 semaines (hors délai de garantie de parfait achèvement) comprend : - la période de préparation de 2 semaines qui démarre à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux. - le délai d'exécution des travaux de 5 semaines qui démarre à l'issue de la durée de la période de préparation par dérogation à l'article 18.1.1 du CCAG-Travaux. Les prix sont fermes actualisables. Une retenue de garantie de 3 % du montant initial du marché (pour les TPME) et 5% du du montant initial du marché pour les autres (augmenté le cas échéant du montant des modifications en cours d'exécution) sera constituée. Des spécifications techniques concernant la gestion des déchets sont contenues dans le CCTP, notamment aux articles suivants : 3.2.11. Le titulaire procède à la déposé soignée du parquet et les rachète en vue d'un réemploi extérieur, selon une destination qu'il lui appartient de définir.

Critères d'attribution : Critère Prix : 60 % ; Critère Valeur technique: 30 %, Critère Environnemental : 10% Pour les sous-critères, se référer au règlement de la consultation.

Section 4 - Informations rectificatives

- Les délais ont été modifiés. Initialement de 6 semaines (2 semaines de préparation et 4 semaines de travaux), les délais sont dorénavant de 7 semaines (2 semaines de préparation et 5 semaines de travaux).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2026